



VILLE DES ABYMES
GUADELOUPE

Direction Générale des Services



Le Député - Maire

Monsieur le Président
Chambre régionale des comptes
Antilles-Guyane

Objet : Contrôle de gestion ville des Abymes année 2004 et suivantes

N/Réf. : DGS/DAFR/CE/...

Monsieur le Président,

Par correspondance reçue le 7 avril 2011, vous m'avez notifié le rapport d'observations définitives formulé par la Chambre sur le contrôle de gestion de la ville à partir de l'année 2004.

Ce document appelle de ma part les observations suivantes :

LE FINANCEMENT COURANT DE LA COMMUNE

Votre juridiction estime dans son rapport que « *les comptes de la commune sont affectés par un manque de fiabilité* » résultant d'un suivi déficient des immobilisations et de l'absence de régularisation de certains comptes de tiers et de dotation aux provisions.

S'agissant des immobilisations corporelles mentionnées en page 6 du rapport, il est indiqué que les dotations aux amortissements sont erronées. Toutefois, il conviendrait de préciser que la ville a entrepris depuis 2008 un travail conséquent de régularisation de ses comptes. En effet, depuis cette date les services financiers de la ville et ceux du comptable, ont travaillé conjointement pour régulariser notamment l'amortissement excessif des immobilisations. Cette action a permis de corriger les chiffres relatifs à l'état de l'actif.

En outre, depuis 2009, pour plus de rigueur tous les mandats d'investissement sont inventoriés et communiqués automatiquement au Trésor grâce à l'utilisation du progiciel « IMMO-GFI ».

1.1 La reprise sur amortissement n'affecte en rien le résultat global de clôture

A à la page 7, le rapport précise que : « l'amortissement constitue une charge pour le résultat... ». Dans le cas cité, il s'agit bien du résultat « de la section fonctionnement », alors que **la reprise sur amortissement n'altère en rien le résultat global de clôture**. En effet, la reprise d'amortissement constitue une recette pour la section de fonctionnement donc augmente le résultat de l'exercice **mais, elle constitue aussi une dépense de la section d'investissement**.

Si les soldes intermédiaires de gestion ont pu être affectés par l'amortissement excessif des immobilisations et leur régularisation, la fiabilité de l'équilibre financier global de la collectivité ne peut être contestée de puis 2008 du fait des anomalies comptables précitées.

S'agissant des immobilisations incorporelles, j'ai pris bonne note de vos observations. Les services financiers de la ville procéderont aux régularisations qui s'imposent avant la fin de l'exercice.

1.2 L'insuffisance du rattachement des charges à l'exercice durant lequel elles ont été générées a conduit à une sous-évaluation du déficit de la collectivité jusqu'en 2008.

Depuis 2009, la ville des Abymes s'est engagée dans un processus de fiabilisation de ses comptes, notamment en procédant à une comptabilité d'engagement qui s'inscrit dans une politique de suivi rigoureuse des dépenses. A ce titre, le principe d'annualité des dépenses est strictement respecté afin de garantir la sincérité des comptes administratifs.

J'ajoute que le déficit financier de la ville des Abymes, en début de mandature, a été arrêté par votre juridiction à 6 847 371, 68 € au terme de l'exercice 2007. Toutefois, de nombreuses dépenses tant en investissement qu'en fonctionnement correspondant aux années antérieures à 2008 ont été connues après la clôture des comptes de l'année 2007 et de ce fait n'ont pu être rattachées à cet exercice comptable dans le cadre du compte administratif 2007.

Ainsi, l'analyse des comptes administratifs des années 2007 et 2008 révèle une progression des dépenses de fonctionnement et d'investissement de 12 632 276,70 € sur une année correspondant pour l'essentiel à une budgétisation des charges rattachables à des exercices antérieurs à l'année 2008.

Le cumul de ces dépenses et du résultat global de clôture de l'année 2007 permet aujourd'hui d'arrêter à 22 474 402,70 € le montant du passif antérieur à l'année 2008.

Par ailleurs, en page 17, l'augmentation de la dette fournisseurs de 43% en 2009 et donc de l'augmentation des restes à réaliser s'explique par le ralentissement de l'activité économique en Guadeloupe suite à la crise sociale. En effet, les entreprises n'ont pas pu réaliser les travaux qui ont fait l'objet d'engagement comptable par la collectivité suite aux 44 jours de grève.

La dette (page 21, paragraphe 3) : La différence constatée provient d'un réaménagement de la dette pratiqué en 2008. La répercussion de cette modification n'a pas été faite au niveau du Trésor. Autrement dit, entre mars 2007 et janvier 2008 les états concordaient (cf. mail en date du 6 mars 2007). Le réaménagement de l'encours de la dette de la Caisse d'Epargne Alpes-Corse ayant été fait, la nouvelle modification de l'encours n'a pas été correctement intégrée par le Trésor.

2 LES RESSOURCES HUMAINES

2.1 L'augmentation des quotas horaires est maîtrisée financièrement depuis 2008 grâce au redéploiement des crédits de personnel

En application des accords signés avec les organisations syndicales le 17 juillet 2009, plus de 70 agents communaux ont bénéficié d'une augmentation de quota horaire. Cet effort social de la collectivité en 2010 s'élève à 764 K€ (charges comprises). Il est financé en réduisant le recrutement de saisonnier, en se conformant à la réglementation par la suppression de l'indemnité de vie chère des agents non titulaires, en modérant le remplacement des agents partis à la retraite et en limitant l'indemnisation financière des heures supplémentaires.

Nonobstant l'augmentation des quotas horaires pour un montant de 764 KE, une extrapolation de la balance au 10 novembre 2010, indique que les charges de personnel ne progresseront que de 1% au 31 décembre 2010 par rapport 2009 (cf. balance du payeur).

Votre rapport indique qu'il n'existe : « aucun document d'orientation en matière de GRH » (page 29). Je conteste cette affirmation car en terme d'orientation globale, la collectivité dispose d'un certain nombre d'instrument qui participe au pilotage stratégique de la politique de gestion des ressources humaines. A ce titre, je vous communique :

- Le plan de formation 2010 – 2012,
- Le programme politique de ma majorité municipale qui est mis en œuvre par la direction des ressources humaines ;
- Le journal interne de la ville (1 exemplaire ci-joint) ;
- Le livret d'accueil des agents finalisé à 95% (1 extrait ci-joint).

De plus, la collectivité finalisera en 2011 un « Projet de service global ».

2.2 Autres points évoqués :

- ❖ Le suivi du temps de travail (page 29)

Les directions opérationnelles telles que les services de l'environnement utilisent des feuilles de pointage (cf. 1 exemplaire ci-joint).

- ❖ Autorisation spéciale d'absence (page 31)

Il existe une note de service relative à la gestion des congés annuels (document ci-joint). Par ailleurs, une note à l'attention des agents relative aux congés annuels, autorisation d'absence et les récupérations a été communiquée individuellement aux agents en 2009 (cf. document ci-joint).

2.3 Le nombre des cadres de catégorie A a progressé de 27 % entre 2007 et 2009

Votre rapport précise que le taux d'encadrement est faible (page 30).

Il me semble utile d'indiquer que le nombre de cadre de catégorie A a progressé de 27% entre 2007 et 2009 (tableau ci-après). De plus, la collectivité pratique en interne une politique d'incitation et de valorisation professionnelle. Elle intègre et nomme les agents qui réussissent à des concours et examens professionnels. En définitif, cette politique managériale participe à l'effort financier de la collectivité, tout en récompensant les efforts individuels des agents territoriaux.

Au 31 décembre ...	2007	2009
Catégorie A	30	28
Chargé de mission	3	14
Nombre total d'agent dédié à des missions d'encadrement	33	42

3 GESTION DES DECHETS

Page 33, paragraphe 1 : Le rapport indique « on note une instabilité des prestataires ». Le terme instabilité est impropre voire même ambigu. En effet, certains marchés (notamment location de bacs en 2008, collecte des encombrants en 2007) ont été conclus avec des entreprises qui ont été défaillantes dans la réalisation des prestations contractualisées. La ville des Abymes soucieuse de la qualité de service rendue aux administrés a procédé à la résiliation des contrats comme le prévoit le code des marchés publics et a effectué la relance des marchés en respectant scrupuleusement la législation. Par ailleurs, compte tenu de la taille de la commune des Abymes, les prestataires de collecte des encombrants ont eu des difficultés à maîtriser le territoire des Abymes et les volumes à collecter. Après de nombreux ajustements, la ville des Abymes est parvenue à obtenir un service de qualité.

4- MISSION RENOVATION URBAINE

Les opérations citées au 2^{ème} paragraphe de la page 22 ne sont pas remises en cause, mais ont été adaptées. D'autres l'ont été par le périmètre de danger des réservoirs et de la canalisation du GEIAP. Ces remises en cause vont permettre une économie sur le projet, qui va en partie compenser des réorientations.

Page 24. Concernant les avances sur subventions, la ville a prévu des procédures de préfinancement dans toutes ses opérations de mandat pour y faire face et éviter des problèmes de trésorerie.

Le recalage du planning opérationnel résulte des retards de certains opérateurs.

La maquette sera recalée par avenant début 2011.

Page 25. Concernant la concession d'aménagement de Grand Camp, la Ville n'est pas l'attributaire des subventions. C'est le concessionnaire. Cependant, dans le cadre de la convention la liant avec le Conseil régional, la Ville a été désignée autorité de gestion de la subvention de la Région.

Veillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

bien à vous

Eric JALTON

